

Règlementation EASA - partie 145

RÈGLEMENTATION - QUALITÉ



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, d'apports théoriques, d'ateliers pratiques, de recherches, de travaux personnels, et d'échanges d'expériences
Remise d'un support/livret aux stagiaires avec les apports, les outils abordés, les liens vers les exigences. Support diaporama durant les apports théoriques

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Évaluations formatives durant l'action par divers quiz, travaux pratiques, exercices et études de cas

Évaluation des acquis en fin de formation

Évaluation à chaud de l'action de formation réalisée en fin de parcours afin de mesurer le niveau de satisfaction

VALIDATION

Certificat de réalisation de formation

PUBLIC

Toute personne travaillant au sein d'organisme de maintenance d'aéronefs ou dans le secteur aéronautique

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

Formation initiale : 1 jour, soit 7 heures

MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

Organisme de gestion du maintien de la navigabilité

Inscription définitive par la signature de la convention transmise par mail sous 48 après accord de principe

Formation possible chez le client, en intra ou inter

Formation possible sous 15 jours sous réserve de disponibilité

Possibilité d'adapter la formation aux besoins

Frais à convenir (déplacement, salle, restauration...)

OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront capables de respecter et appliquer les principales exigences du règlement EASA PART 145

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser les exigences réglementaires EASA Partie 145 avec ses deux sections A et B et les AMC et GM associés
- Examiner les exigences applicables aux organismes de maintenance des aéronefs et comprendre les responsabilités
- Acquérir les bases fondamentales pour appliquer les points clefs et les derniers amendements des exigences du règlement Part 145

PROGRAMME

- **Contexte réglementaire**
 - International et européen
 - Les règlements EASA : European Aviation Safety Agency
- **Étude détaillée de l'EASA partie 145 - Organisme d'entretien**
 - Exigences en matière de locaux, équipements, matériels
 - Données d'entretien
 - Personnels
 - Politique de sécurité et système qualité
 - Prerogatives de l'organisme agréé
 - Responsabilités
 - Modalités de surveillance
 - L'APRS (Approbaton Pour Remise en Service)
 - L'EASA Form 1 et équivalents
 - Principes de conformité continue

Référence

08-005-01

Tarif

**Grille tarifaire
ou sur devis**

Nombre de participants

**2 à 12
personnes**

Lieu

**Sur site
ou à définir**

Planning

**Sur
demande**

Formateur

**Yann
TERRAT**



Activité enregistrée sous le n° 32620301162 auprès du préfet de région Hauts-De-France
Certificat Qualiopi n° FRCM21084, délivré pour la catégorie «Actions de formation»

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées - Siret : 824 395 396 00016 - Capital social : 38 400€ - TVA intracom. : FR92 824 395 396